

60

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : M. MORAZIN

47753

25 - Jeunesse

Accord de gratuité pour l'utilisation du Stade Robert Poirier

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 27 septembre 2018 portant sur la modification du règlement public d'usage, de la convention de mise à disposition et de la grille tarifaire pour le stade d'athlétisme Robert Poirier ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 septembre 2022 relative à la modification de la grille tarifaire du stade d'athlétisme Robert Poirier ;

Vu la délibération sur le projet de mandature en date du 29 septembre 2022 ;

Expose :

L'exploitation du stade Robert Poirier a commencé en septembre 2015 avec une utilisation répartie entre les établissements scolaires (25 %), les universités (25 %) et le mouvement sportif (50 %). La grille tarifaire autorise l'accès gratuit pour des athlètes performants et des actions en faveur de l'inclusion, prioritaires selon les politiques du Département.

Les manifestations ci-dessous ont sollicité le Département pour pouvoir bénéficier de la gratuité du stade Robert Poirier :

- Le 8 mars 2023 « Le Challenge Michelet », organisé chaque année par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse :

Cette action rassemble 40 à 50 jeunes en conflit avec la loi autour de différentes épreuves sportives. L'association Breizh Insertion Sport assurera le suivi de l'action pour le compte du ministère de la Justice.

- Le 25 avril 2023, le service socio-sport de l'association Cercle Paul Bert organisera le « Roazhon Athletic Challenge » :

Cette action vise à faire découvrir différentes disciplines athlétiques aux jeunes des quartiers périphériques de Rennes en utilisant le sport comme levier éducatif et en favorisant une animation inter-quartiers.

- Le 11 mai 2023, les sept établissements pour personnes âgées du CCAS de Rennes organiseront les « Olympiades de la santé » :

Il s'agit d'une grande rencontre sportive pour faire connaître et valoriser l'activité gymnastique hebdomadaire des établissements. Cet événement vise également à créer du lien social dans un cadre intergénérationnel.

- Le 23 juin 2023, la Fédération Française d'Art (labelisée Olympiade Culturelle par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques) proposera une action à la fois artistique et sportive.

Le projet est d'inviter l'AS Velasca, fondée en 2015 à Milan par l'artiste franco-italien Wolfgang Natlacen. En 2016, la FIFA l'a décrit comme « le club le plus artistique au monde ».

Cette action pourra être travaillée en lien avec les agences départementales dans le cadre de leurs actions à destination des jeunes suivis dans le cadre de la protection de l'enfance et la population du quartier.

- En juin le Comité Départemental Olympique et Sportif d'Ille-et-Vilaine (CDOS 35) souhaite organiser deux journées olympiques, à destination des élèves des 17 classes olympiques du département au Stade départemental Robert Poirier, labellisé Centre de Préparation aux Jeux.

Le dispositif des classes olympiques vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager le développement d'une pratique sportive régulière de tous les élèves.

Une première journée le 1^{er} juin sera destinée aux classes de 6^{ème} et une deuxième journée le 13 juin pour des élèves de 5^{ème}.

Le groupe thématique sport a donné un avis favorable à ces cinq demandes, en séance du 27

février dernier.

Décide :

- d'accorder la gratuité aux actions suivantes destinées à des publics visés par les politiques d'inclusion du Département : Challenge Michelet pour des jeunes suivis par la Protection Judiciaire et de la Jeunesse (PJJ), Roazhon Athletic Challenge du Cercle Paul Bert (CPB), Olympiades de la santé (CCAS de Rennes) ;

- d'accorder la gratuité à la Fédération Française d'Art (FFA) pour l'organisation d'un événement dans le cadre du label "olympiade culturelle", qui visera à faire découvrir le stade Robert Poirier à des jeunes suivis dans le cadre de la protection de l'enfance et des quartiers périphériques ;

- d'accorder la gratuité au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) pour l'organisation de deux journées dédiées aux classes olympiques.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231200

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation